

Nombre des conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 17

République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM
Tél. 03 88 86 97 04 - FAX 03 88 86 05 77

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

Sous la présidence de M. Raymond RIEDINGER, Maire

Présents : MM Lucette ROBERT, Vanessa MACK
MM Carole HERRMANN, Cinthya HIRSCH, Isabelle KIENTZ, Michèle KUHN, André
LARTIGUE, Robert METZ, Jean-Daniel MOCHEL, Gilbert MOSSER, Grégory OLIVAS,
Christian PARIS, Cécile SCHABER, Aurélia SUSS, Stéphane WOLFF, Christian ZACHER.

Absents excusés : M. Dominique BEDELL, donnant procuration à M. Christian ZACHER
Mme Valérie BECKER, donnant procuration à M. Raymond RIEDINGER

La séance est ouverte à 20 h 00 heures, salle communale de la Mairie de Sessenheim

21-10/091 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Vu l'article 2541-6 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- désigne Mme Vanessa MACK, adjointe, secrétaire de séance.

21-10/092 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021,

- approuve ce procès-verbal dans les rédactions et formes proposées (sauf M. Metz),

- procède à sa signature.

21-10/093 – HALL DES SPORTS – ETUDE DE FAISABILITE :

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude de faisabilité pour la réhabilitation du Hall des Sports.

Trois cabinets ont été contactés pour cette mission.

- Les Economistes
- MP Conseil
- Tout un Programme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le lancement de l'étude de faisabilité avec le cabinet Les Economistes pour un montant de 18 000 € HT soit 21 600 € TTC,

- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

21-10/094 – PRE DU CHENE – VENTES DE PARCELLES :

Le Maire rappelle la rétrocession des parcelles n° 624/21, 625/21 et 539/26 en section 6 par Alphaménagement dans le domaine communal.

Deux administrés sont intéressés à reprendre ces parcelles 1../21 de 2,12 ares et 2../21 de 1,18 ares longeant leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente de la parcelle n° 1../21 de 2,12 ares en section 6 à M. Philippe REINERT, domicilié 5 rue de l'Avenir 67770 Sessenheim pour un montant de 6 000 € l'are soit 12 720,00 €
- approuve la vente de la parcelle n° 2../21 de 1,18 ares en section 6 à M. Jean BURGARD, domicilié 7 rue Marie Curie 67770 Sessenheim pour un montant de 6 000 € l'are soit 7 080,00 €,
- habilite le Maire à signer tous documents y afférents au nom de la Commune.

21-10/095 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN – RAPPORT D'ACTIVITES 2020 :

Le Maire présente le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

Le Conseil Municipal n'a pas d'objection à formuler.

21-10/096 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN - CONVENTION CAF :

Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF renouvelle son partenariat avec les territoires, jusqu'ici soutenus par des Contrats Enfance Jeunesse.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, ...

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour le Pays Rhénan, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

Les signataires, outre la CAF, sont la Communauté de Communes du Pays Rhénan et toutes les communes.

Au printemps 2021, un travail partenarial avec les professionnels de divers champs d'intervention, les associations et les élus a permis de dégager les principaux axes d'intervention prioritaires.

Un comité de pilotage, regroupant la CAF, services et élus de la Communauté de Communes et un élu représentant chacune des 17 communes assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L.263 et L.223-1 du Code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la CNAF,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

- valide les engagements et axes de développement identifiés dans le projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles ;
- autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),
- autorise le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions.

**21-10/097 – COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DU TOURISME –
COMPTE RENDU DE REUNION :**

Mme Vanessa MACK présente le compte rendu de la réunion de la Commission de la Vie Associative, Culturelle, Sportive et du Tourisme.

Les points suivants ont été abordés :

- Salon Art & Artisanat 2021 : le 13 et 14 novembre 2021.
- Téléthon 2021 : samedi 4 décembre 2021
- Fête des Aînés : dimanche 19 décembre 2021.
- Banque alimentaire : 26, 27 ou 28 novembre 2021
- Marche gourmande : 22 mai 2022.

21-10/098 – CORRESPONDANT DEFENSE

M. Christian PARIS est nommé délégué à la Défense.

21-10/099 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

- Cirque Bostok : Avis favorable pour la demande de Mme DUMAS, responsable du cirque Bostok pour un emplacement pour l'année 2022.
- Journée citoyenne du 25 septembre : le Maire remercie la trentaine de bénévoles qui sont venus prêtés mains fortes à l'équipe municipale.
- Club de Tir : AG le 15 octobre 2021.
- Projection d'un film réalisé par M. Aimé Zimmer pour l'association « Schirrhane dorf mit traditione » de Schirrhein – Dimanche 14 novembre à 16 h 00.